

Rapport du jury

Concours d'attaché territorial - 2018

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Les concours externe, interne et 3^{ème} concours d'attaché territorial ont été ouverts au titre de l'année 2018 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en accord avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

266 postes étaient à pourvoir, ainsi répartis :

TYPE DE CONCOURS	ADMINISTRATION GENERALE	ANALYSTE	GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL	URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
Concours externe	140	3	13	14
Concours interne	66	1	5	7
3 ^{ème} concours	14	0	0	3
Total	220	4	18	24

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 27 mars 2018 au 9 mai 2018
Date de limite de dépôt	Le 17 mai 2018
Epreuves d'admissibilité	Le 22 novembre 2018
Jury d'admissibilité	Le 5 mars 2019
Epreuves d'admission	Du 29 avril au 15 mai 2019
Epreuves facultatives	Du 29 avril au 15 mai 2019
Jury d'admission	Le 18 juin 2019

2) Les conditions particulières d'accès au concours :

a) Concours externe :

Le concours externe est ouvert, aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.

b) Concours interne :

Le concours interne est ouvert, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'État et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics. Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.

c) 3^{ème} concours :

Le troisième concours est ouvert, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans

- **soit** d'une ou de plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature,
- **soit** de l'accomplissement d'un ou de plusieurs mandats en qualité de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- **soit** d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association (association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin).

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas lorsqu'ils les exerçaient la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au concours.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

3) Les candidats :

3677 candidats se sont inscrits :

- 1452 en externe ;
- 1961 en interne ;
- 264 en 3^{ème} concours.

a) Concours externe :

Nombre de candidats	Administration générale	Analyste	Gestion du secteur sanitaire et social	Urbanisme et développement des territoires
Inscrits	1095	16	131	210
Refusés	12	0	4	1
Retraits volontaires	2	0	0	0
Admis à concourir :	1081	16	127	209
- De la Gironde	377	4	38	69
- De la Nouvelle-Aquitaine	487	7	70	97
- D'autres départements	217	5	19	43

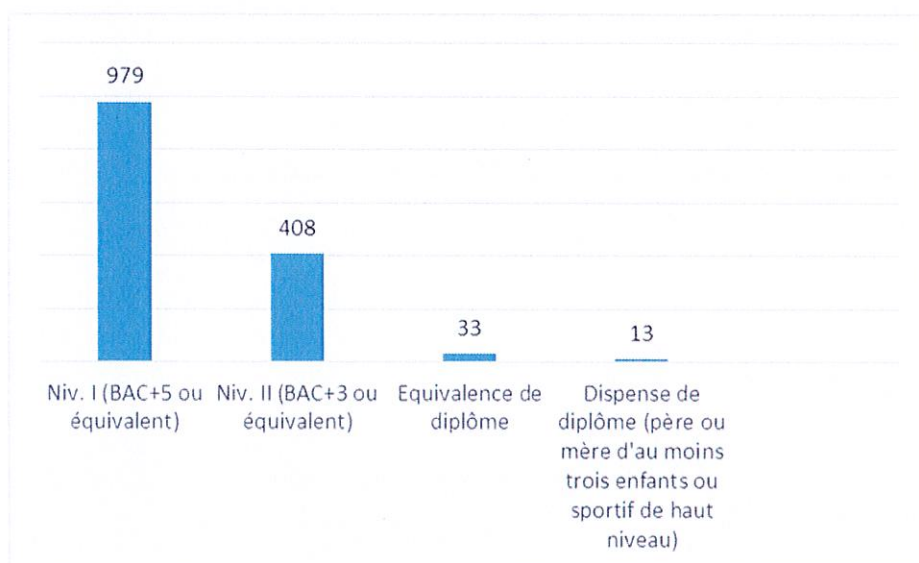
40 dossiers ont été étudiés lors de la commission d'équivalence des diplômes :

- 3 équivalences ont été accordées par rapport au niveau du diplôme requis, 10 sur la base de diplômes étrangers, 12 reconnaissances des années d'institut d'études politiques et 15 reconnaissances sur l'expérience professionnelle dont 7 dossiers ont été refusés.

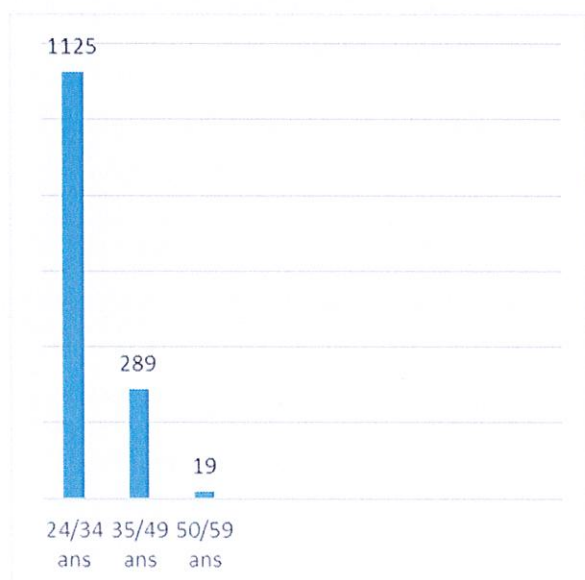
- **Répartition des candidats admis à concourir par département ou région :**

Sur les 1433 candidats admis à concourir, 1147 candidats étaient originaires de la région Nouvelle Aquitaine.

- **Répartition des candidats par niveau d'études :**



- **Répartition des candidats par tranches d'âges :**



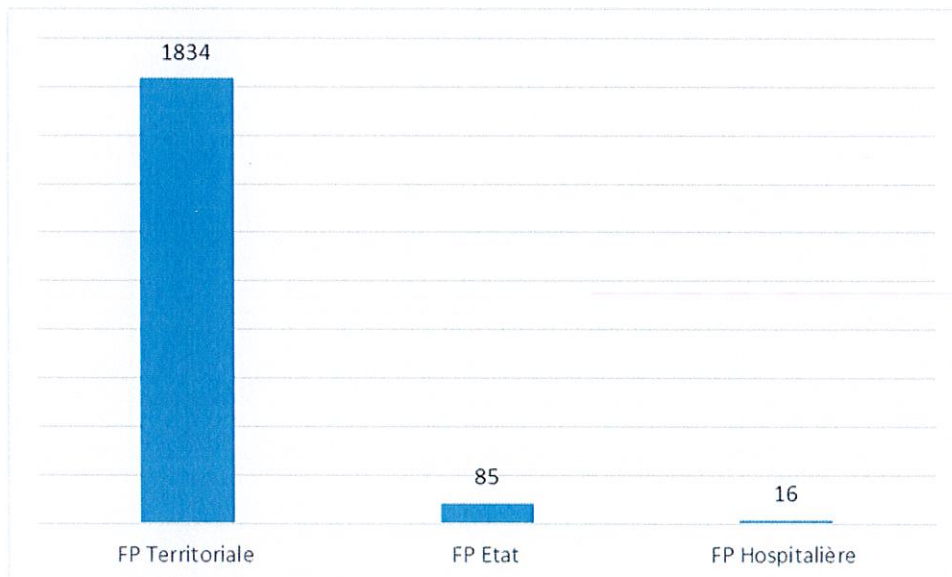
b) Concours interne :

Nombre de candidats	Administration générale	Analyste	Gestion du secteur sanitaire et social	Urbanisme et développement des territoires
Inscrits	1614	23	203	121
Refusés	17	0	3	4
Retraits volontaires	2	0	0	0
Admis à concourir :	1595	23	200	117
- De la Gironde	407	7	64	32
- De la Nouvelle-Aquitaine	831	13	99	58
- D'autres départements	357	3	37	27

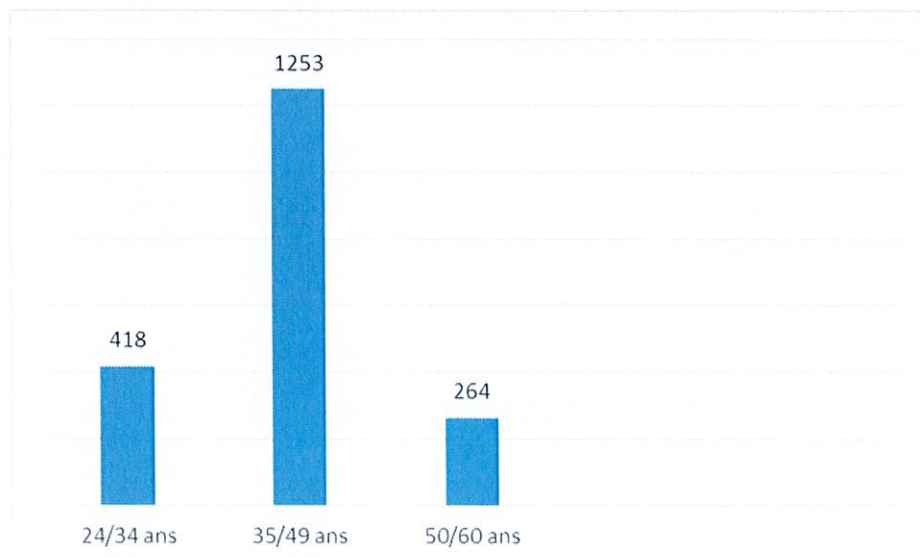
- **Répartition des candidats admis à concourir par département ou région :**

Sur les 1935 candidats admis à concourir, 1511 étaient originaires de la région Nouvelle-Aquitaine.

- **Répartition des candidats par situation professionnelle :**



- **Répartition des candidats par tranches d'âges :**



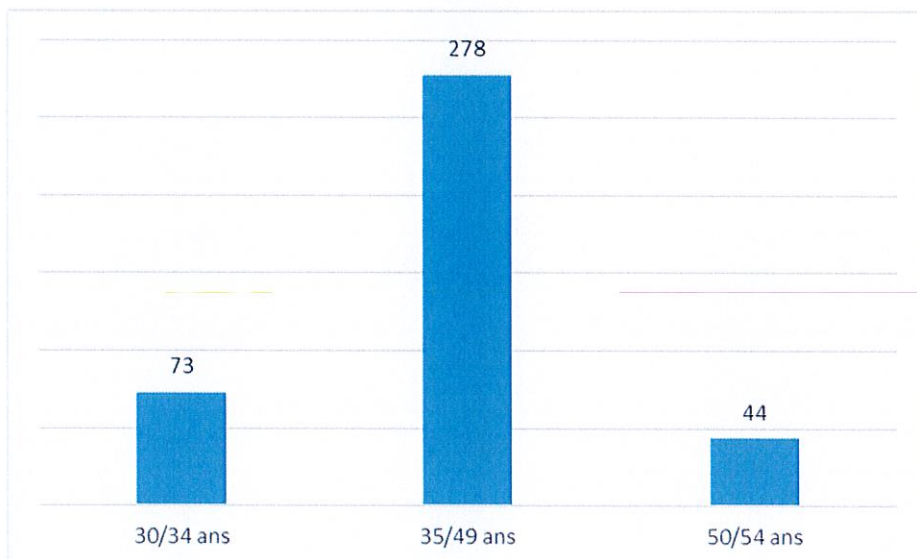
c) 3^{ème} concours :

Nombre de candidats	Administration générale	Urbanisme et développement des territoires
Inscrits	237	27
Refusés	10	2
Retraits volontaires	0	0
Admis à concourir :	227	25
- De la Gironde	61	10
- De la Nouvelle-Aquitaine	137	14
- D'autres départements	29	1

- **Répartition des candidats admis à concourir par département ou région :**

Sur les 252 admis à concourir, 222 candidats étaient originaires de la région Nouvelle-Aquitaine.

- **Répartition des candidats par tranches d'âges :**



d) Résumé :

Au total 3620 candidats ont été admis à concourir.

Par spécialité, la répartition était la suivante :

- 2903 candidats en administration générale (80,19 %)
- 39 candidats en analyste (1,07 %)
- 327 candidats en gestion du secteur sanitaire et social (9,03 %)
- 351 candidats en urbanisme et développement des territoires (9,70 %)

4) Les épreuves d'admissibilité :

a) Déroulement :

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 22 novembre 2018.

En raison d'un nombre important de candidats inscrits, 7 centres de gestion ont pu accueillir les 3620 candidats admis à concourir avec un total de 18 centres d'épreuves écrites répartis sur plusieurs sites, dans les départements suivants : Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques.

34 candidats présentant un handicap et devant bénéficier d'un aménagement d'épreuves ont été accueillis par 6 centres de gestion.

Toutefois, les candidats ayant besoin d'un aménagement d'épreuve particulier en plus d'un temps supplémentaire d'épreuve (ordinateur, salle isolée, matériel spécifique...) ainsi que des candidats ayant besoin d'un aménagement particulier mais ne présentant pas un handicap ont été convoqués au Centre de Gestion de la Gironde.

b) Leur contenu :

Le concours externe comprend deux épreuves :

- Pour l'ensemble des spécialités : une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (durée : 4 heures ; coefficient 3) ;
- La rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier traitant d'un problème propre à chacune des spécialités (durée 4 heures ; coefficient 4).

Les concours interne et 3^{ème} concours comprennent une épreuve commune :

- La rédaction d'un rapport ou d'une note, selon la spécialité choisie, faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à partir des éléments d'un dossier (durée : 4 heures ; coefficient 4).

90 correcteurs sont intervenus pour la correction des épreuves d'admissibilité.

c) La présence aux épreuves :

• **Concours externe :**

	Epreuves	Administration générale	Analyste	Gestion du secteur sanitaire et social	Urbanisme et développement des territoires
Nombre de candidats présents	Composition	495	6	54	89
	Rédaction d'une note	491	6	53	88
Taux d'absentéisme	Composition	54,21%	62,50%	57,48%	57,42%
	Rédaction d'une note	54,58%	62,50%	58,27%	57,89%

• **Concours interne :**

	Administration générale	Analyste	Gestion du secteur sanitaire et social	Urbanisme et développement des territoires
Nombre de candidats présents	917	12	122	76
Taux d'absentéisme	42,51%	47,83%	39%	35,04%

• **3^{ème} concours :**

	Administration générale	Urbanisme et développement des territoires
Nombre de candidats présents	124	15
Taux d'absentéisme	45,37%	40%

5) Résultats des épreuves d'admissibilité :

- **Concours externe épreuve de composition sur un sujet d'ordre général :**

Spécialités	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires < 5/20
Administration générale	8,84	16	0	39
Analyste	7,25	12	2	1
Gestion du secteur sanitaire et social	7,57	14,50	2	5
Urbanisme et développement des territoires	8,52	14	0	5

- **Concours externe épreuve de rédaction d'une note :**

Spécialités	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires < 5/20
Administration générale	9,44	17	0	30
Analyste	8	13	6,50	0
Gestion du secteur sanitaire et social	9,23	15,50	4	6
Urbanisme et développement des territoires	10,12	18,50	3,50	4

- **Concours interne épreuve de rédaction d'un rapport ou d'une note :**

Spécialités	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires < 5/20
Administration générale	9,27	18,50	0	49
Analyste	8,21	12	1	2
Gestion du secteur sanitaire et social	9,79	17	0	4
Urbanisme et développement des territoires	10,04	16,50	2	3

- **3^{ème} concours épreuve de rédaction d'un rapport ou d'une note :**

Spécialités	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires < 5/20
Administration générale	9,16	16,50	0	8
Urbanisme et développement des territoires	10,60	14	5	0

6) L'admissibilité :

A l'issue des épreuves écrites, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

a) Concours externe :

Spécialités	Postes ouverts	Points nécessaires	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Administration générale	140	70	10/20	205
Analyste	3	80,50	11,50/20	1
Gestion du secteur sanitaire et social	13	72	10,29/20	16
Urbanisme et développement des territoires	14	78,50	11,21/20	32
Total	170			254

39,44 % des candidats présents au concours externe ont été déclarés admissibles.

b) Concours interne :

Spécialités	Postes ouverts	Points nécessaires	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Administration générale	66	50	12,50/20	157
Analyste	1	42	10,50/20	4
Gestion du secteur sanitaire et social	5	54	13,50/20	18
Urbanisme et développement des territoires	7	50	12,50/20	20
Total	79			199

17,66 % des candidats présents au concours interne ont été déclarés admissibles.

c) 3^{ème} concours :

Spécialités	Postes ouverts	Points nécessaires	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Administration générale	14	47	11,75/20	32
Urbanisme et développement des territoires	3	44	11/20	8
Total	17			40

28,78 % des candidats présents au 3^{ème} concours ont été déclarés admissibles.

7) Les épreuves d'admission :

L'épreuve d'entretien avec le jury permet d'apprécier le potentiel du candidat : gestion du stress, comportement vis-à-vis du jury, connaissances générales, capacité d'écoute, raisonnement, esprit de synthèse, vivacité d'esprit...

Pour l'épreuve d'entretien, le jury était réparti en sous-jurys de 3 membres : un élu local, un fonctionnaire territorial et une personnalité qualifiée.

Pour l'épreuve orale de langue, les candidats se sont présentés devant 2 correcteurs.

a) Concours externe :

Il contient deux épreuves orales obligatoires :

- Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée : 20 minutes ; coefficient 4) ;
- Une épreuve orale de langue vivante d'une durée de quinze minutes comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne (durée : 15 minutes, avec préparation de même durée ; coefficient 1).

b) Concours interne :

Il comporte une épreuve obligatoire et une épreuve facultative :

- Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus de présentation ; coefficient 5) ;
- Une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne (durée de l'épreuve : 15 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1).

c) 3^{ème} concours :

Comme le concours interne, le 3^{ème} concours comporte une épreuve obligatoire ainsi qu'une épreuve facultative :

- Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales. L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 5) ;
- Une épreuve orale facultative de langue vivante comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes, au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne (durée de l'épreuve : 15 minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1).

d) L'épreuve de langue :

Cette épreuve est obligatoire pour le concours externe et facultative pour les concours interne et 3^{ème} concours.

Pour les concours interne et 3^{ème} concours, s'agissant d'une épreuve non obligatoire seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte.

Pour l'épreuve de langue vivante étrangère, le candidat est invité à lire tout ou partie d'un texte original, puis à livrer la traduction de tout ou partie du texte. La traduction est suivie d'une conversation dans la langue étrangère choisie par le candidat. Les questions posées ensuite par le jury le sont en langue

étrangère. Le niveau de langue requis est celui attendu à l'issue des études secondaires au baccalauréat.

	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Portugais
Concours externe	4	186	54	7	3
Concours interne	3	60	17	2	2
3 ^{ème} concours		13	8	1	

Au concours interne, sur 199 candidats admissibles, 84 soit 42,21 % étaient inscrits à cette option : le pourcentage passe à 55 % (22 sur 40) pour le 3^{ème} concours.

8) Résultats des épreuves d'admission :

a) Concours externe :

- **Epreuve d'entretien :**

Spécialités	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	8,82	19	3	14
Analyste	10	10	10	
Gestion du secteur sanitaire et social	13,5	17	9	
Urbanisme et développement des territoires	11,41	18	4	4

- **Epreuve de langues :**

Spécialités	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	11,22	19	3	2
Analyste	7	7	7	
Gestion du secteur sanitaire et social	10,22	15	5	
Urbanisme et développement des territoires	11,30	17	6	

b) Concours interne :

- **Epreuve d'entretien :**

Spécialités	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	11,06	18	4	6
Analyste	9,75	13	6	
Gestion du secteur sanitaire et social	10,92	18	7	
Urbanisme et développement des territoires	12,75	16	8	

- **Epreuve facultative de langues :**

Spécialités	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	11,27	19	5	
Analyste	10,25	11,50	9	
Gestion du secteur sanitaire et social	9,17	17	5	
Urbanisme et développement des territoires	11,63	17	6	

c) 3^{ème} concours :

- **Epreuve d'entretien :**

Spécialités	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	10,27	16	4,50	4
Urbanisme et développement des territoires	10,75	17	4	1

- **Epreuve facultative de langues :**

Spécialités	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	11,89	19	8	
Urbanisme et développement des territoires	12,88	14	10,50	

9) **L'admission :**

À l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

a) Concours externe :

Spécialités	Postes ouverts	Meilleures moyennes	Points nécessaires	Seuil d'admission	Nombre d'admis
Administration générale	140	15,79	128,50	10,71/20	137
Analyste	3	10,63	127,50	10,63/20	1
Gestion du secteur sanitaire et social	13	15,38	137,50	11,46/20	11
Urbanisme et développement des territoires	14	16,58	148,00	12,33/20	14
Total	170				163

b) Concours interne :

Spécialités	Postes ouverts	Meilleures moyennes	Points nécessaires	Seuil d'admission	Nombre d'admis
Administration générale	66	16,78	115,00	12,78/20	69
Analyste	1	12,56	103,50	11,5/20	2
Gestion du secteur sanitaire et social	5	16,22	123,00	13,67/20	7
Urbanisme et développement des territoires	7	16,33	128,00	14,22/20	7
Total	79				85

c) 3^{ème} concours :

Spécialités	Postes ouverts	Meilleures moyennes	Points nécessaires	Seuil d'admission	Nombre d'admis
Administration générale	14	16/20	116,00	12,89	14
Urbanisme et développement des territoires	3	16/20	108,00	12/20	3
Total	17				17

d) Transferts de postes :

Suite à la délibération des jurys des concours externe, interne et 3^{ème} concours, à l'issue desquelles l'ensemble des postes ouverts au concours externe spécialités administration générale, analyste et gestion du secteur sanitaire et social n'a pas été pourvu, il a été, à l'unanimité des membres présents, décidé de transférer 6 postes vers le concours interne :

- Administration générale 3 postes
- Analyste 1 poste
- Gestion du secteur sanitaire et social 2 postes

10) Le jury :

Le jury du concours externe comprenait 24 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires de catégorie A et personnalités qualifiées.

Le jury du concours interne comprenait 18 membres, répartis à parts égales entre les catégories précitées.

Enfin celui du 3^{ème} concours comprenait 9 membres, répartis à l'identique de ce qui précède.

Le Président du jury, la remplaçante du Président du jury, le représentant du personnel ainsi que le représentant du CNFPT étaient en commun sur les trois concours.

Ces concours 2018 ont mobilisé au total 37 membres de jurys de la région Nouvelle-Aquitaine.

11) Statistiques des sessions 2014 - 2016 - 2018

a) Concours externe :

Spécialités	Admis à concourir			Présents aux épreuves d'admissibilité			Seuil d'admissibilité			Candidats admissibles		
	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018
Administration générale	2697	1573	1081	1230	690	495	10/20	10/20	10/20	373	286	205
Analyste	49	/	16	19	/	6	10/20	/	11,5/20	7	/	1
Animation	216	128	/	72	49	/	10/20	10,21/20	/	28	16	/
Gestion du secteur sanitaire et social	258	178	127	103	62	54	10,14/20	10/20	10,29/20	12	25	16
Urbanisme et développement des territoires	564	335	209	268	133	89	11,5/20	11,29/20	11,21/20	61	35	32

Spécialités	Candidats présents à l'épreuve d'admission			Seuil d'admission			Candidats admis			Nombre de postes		
	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018
Administration générale	369	278	200	11,29/20	11,25/20	10,71/20	201	155	137	203	155	140
Analyste	7	/	1	11,42/20	/	10,63/20	5	/	1	7	/	3
Animation	28	15	/	10,46/20	10,58/20	/	18	10	/	20	10	/
Gestion du secteur sanitaire et social	12	23	16	10,21/20	10,54/20	11,46/20	7	9	11	26	28	13
Urbanisme et développement des territoires	61	34	32	12,33/20	12,25/20	12,33/20	29	17	14	29	17	14

b) Concours interne :

Spécialités	Admis à concourir			Présents aux épreuves d'admissibilité			Seuil d'admissibilité			Candidats admissibles		
	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018
Administration générale	2648	2169	1595	1606	1314	917	12,75/20	13/20	12,50/20	190	163	157
Analyste	54	/	23	36	/	12	12/20	/	10,50/20	9	/	4
Animation	347	231	/	251	153	/	12,25/20	14,5/20	/	24	11	/
Gestion du secteur sanitaire et social	515	464	200	354	277	122	14/20	14/20	13,50/20	35	29	18
Urbanisme et développement des territoires	200	193	117	138	115	76	12,75/20	12,75/20	12,50/20	34	18	20

Spécialités	Candidats présents à l'épreuve d'admission			Seuil d'admission			Candidats admis			Nombre de postes		
	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018
Administration générale	188	161	154	13,06/20	12,33/20	12,78/20	91	75	69	87	75	66
Analyste	9	/	4	12,44/20	/	11,50/20	5	/	2	3	/	1
Animation	24	11	/	13/20	13,56/20	/	12	4	/	10	4	/
Gestion du secteur sanitaire et social	35	28	17	12,78/20	12,89/20	13,67/20	22	21	7	14	13	5
Urbanisme et développement des territoires	34	17	20	13,78/20	13,39/20	14,22/20	17	9	7	17	9	7

c) 3^{ème} concours :

Spécialités	Admis à concourir			Présents aux épreuves d'admissibilité			Seuil d'admissibilité			Candidats admissibles		
	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018
Administration générale	390	266	227	265	171	124	12/20	2/20	11,75/20	85	40	32
Analyste	8	/	/	6	/	/	12,25/20	/	/	3	/	/
Animation	55	/	/	43	/	/	10,5/20	/	/	13	/	/
Gestion du secteur sanitaire et social	43	33	/	31	16	/	10/20	12/20	/	14	3	/
Urbanisme et développement des territoires	40	34	25	29	24	15	11,25/20	11/20	11/20	17	10	8

Spécialités	Candidats présents à l'épreuve d'admission			Seuil d'admission			Candidats admis			Nombre de postes		
	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018	2014	2016	2018
Administration générale	85	39	31	13/20	12,89/20	12,89/20	38	20	14	40	20	14
Analyste	3	/	/	13,78/20	/	/	2	/	/	2	/	/
Animation	13	/	/	13,33/20	/	/	5	/	/	5	/	/
Gestion du secteur sanitaire et social	14	3	/	10,72/20	12/20	/	8	3	/	7	4	/
Urbanisme et développement des territoires	17	10	8	12,39/20	12,22/20	12/20	11	5	3	11	5	3

12) Analyse et conclusion :

Pour cette session 2018, les épreuves écrites des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'attaché territorial ont mobilisé 131 surveillants pour les 20 centres d'épreuves répertoriés sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour la réalisation des épreuves écrites, des réunions d'harmonisation ainsi que la remise des dossiers généraux et des sujets ont permis aux différents centres de gestion d'accueillir les candidats dans les meilleures conditions.

Les 90 correcteurs qui ont participé à la correction des épreuves écrites étaient issus de la région Nouvelle-Aquitaine.

Comme les précédentes sessions, le taux d'absentéisme est toujours très important notamment en externe avoisinant pour certaines spécialités les 60 %, c'est le cas des spécialités Analyste, Gestion du secteur sanitaire et social et Urbanisme et développement des territoires. Le constat reste identique, cet absentéisme est dû à la multiplication des inscriptions (non restreintes) dans plusieurs centres de gestion, selon certains critères (statistiques, nombre de postes, proximité...).

En ce qui concerne l'épreuve de composition sur un sujet d'ordre général dont le sujet était le suivant : « Des collectivités territoriales « trop dépensières » : une fatalité ? » : les candidats devaient dépasser une connaissance théorique simplement « livresque » de l'environnement territorial pour pouvoir prétendre à une production originale. Le volume de copies moyennes et le nombre limité de notes éliminatoires peut laisser penser que les candidats présents aux épreuves s'étaient préalablement préparés pour le concours. Il paraît nécessaire de rappeler que le candidat doit s'approprier personnellement le sujet qui lui est proposé. L'objet du concours étant aujourd'hui plus d'apprécier ses capacités intellectuelles d'expression et d'adaptation que de vérifier ses connaissances. Inversement les candidats qui ont su se démarquer sont ceux qui ont élargi leur réflexion sur des questions de principe et de fond comme : l'acceptation culturelle de la dépense publique, le périmètre de l'action publique, les dépenses publiques qui seraient inutiles, la relation au citoyen, le coût de la proximité,... et ceux qui ont valorisé le caractère positif de l'action de certaines collectivités.

Pour les épreuves de rapport de note : les correcteurs constatent que les candidats sont de mieux en mieux préparés. Toutefois un certain nombre de candidats est sanctionné par des pénalités de deux points en raison de la mauvaise qualité rédactionnelle de leur copie : fautes d'orthographe multiples, nombreuses maladresses de style, accents le plus souvent oubliés ou erronés, règles de grammaire non maîtrisées, barbarismes, redondances... Certains candidats ne respectent pas les règles de formalisme en début de copie (objet de la note, date, destinataire, etc...)

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 24 copies ont été écartées du processus de sélection (4 pour le concours externe, 16 pour le concours interne et 4 pour le 3^{ème} concours) car elles comportaient des signes distinctifs :

- indication d'une ville autre que celles indiquées dans les sujets ;
- utilisation du stylo rouge (titres soulignés au stylo rouge) ;
- indication d'un prénom dans le corps de la copie.

Pour les épreuves orales, 16 personnes ont été nommées en plus des membres de jury tout en respectant les différents collèges : élus – fonctionnaires territoriaux – personnalités qualifiées afin d'assurer les épreuves d'entretien.

Et globalement pour les épreuves de langues (obligatoires pour le concours externe et facultatives pour les concours interne et 3^{ème} concours) 15 intervenants ont été nommés pour interroger les candidats.

Ainsi 71 correcteurs d'épreuves orales sont intervenus pour assurer les épreuves d'admission.

Ces concours, organisés tous les deux ans, sont réputés très sélectifs, à juste titre.

Lors de cette session 2018, les membres du jury ont pu constater un meilleur niveau des candidats, plus particulièrement en interne avec une meilleure préparation aussi bien pour les écrits que pour les épreuves d'admission. Ce qui explique le transfert des postes vers le concours interne pour les spécialités administration générale, analyste et gestion du secteur sanitaire et social.

Je réitère mes félicitations quant à l'investissement des agents du Centre de Gestion de la Gironde, pour garantir tout au long des trois semaines d'épreuves orales, les conditions les plus favorables d'accueil et de travail pour les membres jurys, les correcteurs et les candidats.

Le Président du Jury,



Raymond CERVELLE

□ □ □ □